

Comité National de géographie

Journées géographiques de Brest – 1999

Compte rendu de l'Assemblée Générale

Le Président Jean-Robert Pitte a ouvert la séance en évoquant la mémoire des membres ou anciens membres du Comité National récemment décédés :

Jean Cabot (Professeur honoraire à l'Université de Paris VIII), Daniel Clary (Professeur à l'Université d'Angers), Pierre Flatrès (Professeur honoraire à l'Université de Paris IV), Pierre Gourou (Professeur honoraire au Collège de France), Marie-Claude Guerrini (Directeur de recherche au CNRS), Georges Macé (Professeur émérite à l'Université de Rennes II), Gérard Maurer (Professeur honoraire à l'Université de Poitiers), Raymond Regrain (Professeur à l'Université de Picardie), André Rondeau (Professeur honoraire à l'Université de Paris X - Nanterre), Michel Vigouroux (Maître de conférences honoraire à l'Université de Montpellier).

L'assemblée a observé une minute de silence en hommage aux disparus.

1. Rapport moral et rapport financier

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité le compte rendu du procès verbal de l'Assemblée générale de 1998 (Saint-Diè-des-Vosges), le Rapport moral et d'activités présenté par le Secrétaire général et le Rapport financier présenté par le trésorier.

Rapport moral et d'activités, 1998-1999

Le Bureau et le conseil ont consacré depuis la dernière Assemblée générale une grande part de leur activité à la préparation de la participation française au Congrès international de Séoul. Ils organisent le voyage de la délégation française, comprenant une excursion pré-congrès en Corée et le séjour à Séoul durant le Congrès de l'UGI. Ils ont mis en chantier un ouvrage collectif " Vivre en France dans la diversité " qui devra être achevé suffisamment tôt pour être imprimé et expédié à Séoul avant l'ouverture du congrès.

Le Bureau et le conseil ont également participé aux côtés des collègues brestois à l'organisation scientifique des Journées géographiques 1999 et notamment des séances consacrées au thème central.

Le président a entrepris de multiples démarches pour rendre crédible la candidature de Paris comme siège permanent de l'UGI. Les offres de Prodig apportent une solution provisoire mais la recherche de crédit d'installation et de moyens pérennes devra être poursuivis pour concrétiser la proposition du

CNG.

Le bureau a mandaté le président du CNG pour intervenir auprès de monsieur le Ministre de l'éducation nationale au sujet des projets de réforme des programmes de géographie et de l'enseignement de l'instruction civique dans le secondaire. Celui-ci a envoyé des réponses apaisantes. Le bureau et le conseil demeurent néanmoins préoccupés par la convergence des menaces qui pèsent sur notre discipline depuis quelques années.

Le bureau a travaillé avec l'aide de Singaravelou à l'organisation en 2000 d'une rencontre institutionnelle entre une délégation du CNG français et une délégation du CNG indien, selon le principe de réciprocité qui avait présidé la rencontre franco-chinoise de 1995. Les mêmes retombées en sont attendues.

Le bureau s'est également préoccupé des difficultés de participation de la plupart des comités nationaux d'Afrique francophone aux travaux de l'UGI. mais n'entrevoit guère de solution.

2. Cotisation 2000

L'Assemblée générale a reconduit à l'unanimité pour 2000 le montant actuel de la cotisation, soit 150 F.

3. Modification des statuts

Constatant que, après l'ouverture depuis 1995 du CNG à tous les docteurs en géographie et assimilés et l'augmentation massive du nombre des nouveaux adhérents, la cooptation avait de fait disparu, l'Assemblée a voté à l'unanimité moins une abstention les modifications des articles 3 et 5 des statuts.

Ancienne rédaction :

Article 3 - Le Comité National de Géographie comprend des membres titulaires et des membres associés, recrutés par cooptation.

Il est administré par son Bureau et son Conseil, qui rendent compte de leur gestion à l'Assemblée Générale.

Article 5 - Les membres titulaires sont obligatoirement des personnes physiques qui se sont fait connaître par des travaux scientifiques de haut niveau.

Le Bureau reçoit et établit les propositions d'admission. Elles sont discutées par le Conseil qui arrête la liste de personnalités retenues. Cette liste est soumise, en séance ordinaire de l'Assemblée Générale, à la ratification des membres titulaires qui se prononcent par vote secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les membres associés sont recrutés par le Conseil parmi les docteurs en géographie ou assimilés, sur proposition des présidents de Commission ou du Bureau.

Ils participent aux activités du Comité et reçoivent les informations et comptes rendus des activités et délibérations du Conseil au même titre que les membres titulaires. Ils participent à l'Assemblée Générale, mais sans voix délibérative pour la cooptation des nouveaux membres titulaires ou la modification des statuts.

La qualité de membre, titulaire ou associé, n'est acquise qu'après acquittement de la cotisation.

La qualité de membre, titulaire ou associé, se perd par radiation ou démission. La radiation est proposée par le Conseil au vote secret et décidée par l'Assemblée Générale la plus rapprochée, qui se prononce dans les mêmes formes que pour l'admission.

Nouvelle rédaction :

Article 3 - Le Comité National de Géographie comprend des membres titulaires et des membres associés.

Il est administré par son Bureau et son Conseil, qui rendent compte de leur gestion à l'Assemblée Générale.

Article 5 - Les membres titulaires sont obligatoirement des personnes physiques qui se sont fait connaître par des travaux scientifiques de haut niveau (Professeurs des universités, directeurs de recherche du CNRS ou de l'IRD, HDR...). Ils élisent dans leurs rangs les membres du conseil.

Les membres associés sont recrutés par le Conseil parmi les docteurs en géographie ou assimilés (maîtres de conférences non docteurs, professeurs des classes préparatoires, membres des corps d'inspection...).

Membres titulaires et membres associés participent aux activités du Comité, reçoivent les informations et comptes rendus des activités et délibérations du Conseil et participent à l'Assemblée Générale.

La qualité de membre, titulaire ou associé, n'est acquise qu'après acquittement de la cotisation.

La qualité de membre, titulaire ou associé, se perd par radiation ou démission. La radiation est proposée par le Conseil au vote secret et décidée par l'Assemblée Générale la plus rapprochée, qui se prononce dans les mêmes formes que pour l'admission.

4. Siègne permanent de l'UGI

Le président a fait état des informations concernant le projet de localisation à Paris du siège permanent de l'UGI (cf. compte rendu du conseil).

5. Congrès de Séoul

Le président a fait état de l'avancée de l'organisation du Congrès de Séoul de l'UGI et notamment de l'excursion pré-congrès réservée aux francophones (cf. compte rendu du conseil). Il a invité tous les membres du CNG et de ses commissions à se rendre et à communiquer en grand nombre (en français avec large résumé et transparents en anglais) à ce congrès.

6. La géographie dans l'enseignement secondaire

Après un large débat sur la réforme des programmes de géographie de l'enseignement secondaire et l'exposé par G. Dorel et R. Marconis des succès obtenus (la conservation des horaires dans la plupart des sections) et la nécessité de maintenir la vigilance, l'assemblée a été invitée à signer la pétition rédigée par l'APHG (association des professeurs d'histoire et géographie).

7. Journées géographiques 2000

Avant de lever la séance, le président a fait état des décisions du conseil concernant les journées géographiques de 2000. Il est confirmé en cours de séance que les journées 2001 devraient se tenir à Amiens.

Pierre-Jean Thumerelle